

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé Question écrite n° 55945

Texte de la question

M. Pierre Bourguignon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'enseignement de la médecine générale au sein des universités. Alors que le débat sur la loi Hôpital, patients, santé, territoires a permis de mettre en lumière les déséquilibres et les déficits de la médecine générale sur notre territoire, un effort substantiel en matière de formation des futurs médecins généralistes était attendu, en particulier pour pallier les sous-effectifs chroniques d'enseignants de médecine générale. Or, malgré les recommandations du Conseil national des universités qui souhaitait pouvoir nommer entre 20 et 30 nouveaux enseignants associés, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne propose que 8 créations de postes pour toute la France. Ces dispositions sont contraires à la volonté affirmée par le Gouvernement de renforcer l'attractivité de la profession de médecin généraliste. Il lui demande quelles mesures elle compte mettre en oeuvre afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux étudiants et aux enseignants de médecine générale.

Texte de la réponse

Une grande célérité a prévalu dans l'application de la loi n° 2008-112 du 8 février 2008 relative à la mise en place de la filière universitaire de médecine générale, un délai de sept mois seulement s'étant écoulé entre le dépôt de la proposition de loi et la publication du décret statutaire. Cette reconnaissance statutaire se double d'un effort sans précédent en moyens humains. Depuis 2007, quatre-vingt-treize postes ont été créés. La continuité dans cet effort sera marquée par l'application des dispositions de l'article 47 de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST). Les postes prévus seront ouverts : vingt postes de professeurs, trente postes de maîtres de conférences et cinquante postes de chefs de clinique. À ce stade, il est prématuré de se prononcer sur l'aboutissement de cette première procédure de recrutement. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache avant tout aujourd'hui à une gestion pluriannuelle et raisonnée des emplois. C'est pourquoi l'accent est mis sur le recrutement des chefs de clinique : quarante-sept chefs de clinique ont été recrutés depuis 2007. Ils constitueront le vivier dans leguel seront recrutés les futurs maîtres de conférences et professeurs titulaires. Trois voies existent, en effet, pour constituer cette nouvelle filière. La première est celle du recrutement des associés : cette voie a vocation à s'éteindre progressivement du fait du nouveau statut. Elle sera néanmoins maintenue pour assurer les formations tant que le vivier des titulaires n'est pas constitué. Pour cette seule rentrée, douze maîtres de conférences associés sont élevés au rang de professeurs associés et, conformément aux propositions du Conseil national des universités (CNU), vingt-sept candidats aux postes de maîtres de conférences associés ont été recrutés. La deuxième voie pour faire vivre cette nouvelle filière de médecine générale est l'intégration dans le corps. Elle a commencé dès cette année avec l'intégration de dix professeurs associés dans les nouveaux corps de professeurs titulaires. Enfin, la troisième voie, amenée à devenir la voie « classique », est, naturellement, celle du concours. Tous les verrous réglementaires ayant été levés, il sera organisé pour la première fois cette année universitaire, au printemps, comme pour toutes les autres disciplines médicales. Les doyens de médecine participent à la mise en oeuvre de cette nouvelle filière, dans un contexte pourtant difficile de non-création d'emplois et de vivier de candidats incertain. Dans la

poursuite de cet objectif, il convient de souligner l'importance du nécessaire maintien de l'équilibre entre les filières universitaires, notamment au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU); l'excellence scientifique devra donc être garantie dès les premiers recrutements qui seront opérés au titre de l'année universitaire 2010.

Données clés

Auteur : M. Pierre Bourguignon

Circonscription: Seine-Maritime (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55945 Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7342 **Réponse publiée le :** 22 décembre 2009, page 12306